

# COMMUNE DE CELLETES - CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

## COMPTE-RENDU

### **OBJET : CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE**

Considérant la délibération n° 2018/49 du 14 juin 2018 approuvant le principe d'indemnisation amiable des commerçants en cas de travaux sur la voie publique pour l'opération « Aménagement du centre-bourg - rue nationale », le conseil municipal décide de constituer une provision semi-budgétaire pour risques pour un montant total de 5 000.00 €.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Le Conseil municipal, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 17.35 %
- Foncier bâti = 26.42 %
- Foncier non bâti = 69.96 %

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018- COMMUNE**

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 qui présentent un excédent global de fonctionnement de 1 511 337,08 € et un déficit d'investissement de 321 527,96 €.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 - COMMUNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent global cumulé au 31/12/2018 d'un montant de 1 511 337,08 € à la couverture d'autofinancement pour 321 527,96 € et le solde disponible à l'excédent reporté de fonctionnement pour un montant de 1 189 809,12 €.

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - COMMUNE**

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2019, arrêté comme suit :

- 2 529 962,04 € pour les dépenses de fonctionnement
- 3 031 111,12 € pour les recettes de fonctionnement
- 1 772 240,00 € pour les dépenses et recettes de la section d'investissement.

### **APPROBATION DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2018**

En 2018, la commune a procédé à l'acquisition des parcelles AD 703 et AD 705 d'une surface totale de 60 ca situées « l'Hermitage » pour un montant de 400,00 €. Aucune cession n'a été réalisée.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - CAMPING**

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 du camping municipal qui présentent un excédent de fonctionnement de 7 486.57 € et un excédent d'investissement de 8 401,47 €.

### **DECISION MODIFICATIVE – BUDGET DU CAMPING DE CELLETES – EXERCICE 2019**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à ouvrir les crédits et à inscrire les virements de crédits suivants sur l'exercice 2019 :

- Section de fonctionnement – Recettes : Résultat de fonctionnement reporté  
+ 7 486.57 €
- Section d'investissement – Recettes : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté  
8 401,47 €

### **CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CELLETES.**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention - et tout document y afférent- avec le Préfet de Loir-et-Cher agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Commune.

### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIF DE CELLETES POUR LA MISE A DISPOSITION DE Mme GIUNTA Laurence**

Le Conseil municipal décide de mettre à disposition un agent communal auprès de l'Association du Centre de Loisirs pour assurer la direction de ce Centre aux vacances de printemps et en été.

## **SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA C.A.F. POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERISCOLAIRE**

Après avoir pris connaissance du document présenté par la CAF qui prend en compte les nouvelles dispositions induites par le Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire ayant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour l'année 2019, permettant d'intégrer les mercredis dans ladite convention.

## **AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE (délibération annuelle)**

Le Conseil municipal autorise M. Le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services enfance, technique et au camping municipal.

## **AMÉNAGEMENT ROUTIER VOIE COMMUNALE N°105 – COMMUNES DE CELLETES ET SEUR.**

Le Conseil municipal autorise la commune de Seur à implanter un aménagement sur la voie communale n°105 dite « de la Bruyère », délimitant les territoires de Cellettes et Seur, sous réserve que la commune de Seur prenne toute disposition afférente à ce type d'ouvrage réalisé par une commune (conformité, signalisation, dommages).

## **SAISON CAMPING 2018**

Le Conseil municipal, après étude des dispositions pour le recrutement d'un gardien, décide de revoir les dates d'ouverture prises au conseil municipal du 6 septembre 2018, actant la nouvelle période du 24 juin 2019 au 01 septembre 2019 inclus, et charge le Maire de recruter le personnel nécessaire à son fonctionnement.

## **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un marché de travaux d'aménagement d'un plateau rue des maçons et de renforcement de chaussée route de Seur est passé avec l'entreprise MARMION TP SAS 23 avenue Ronsard 41100 VENDOME pour un montant de 18 776.00 € H.T soit 22 531.20 € T.T.C.

## **DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des 5 propriétés présentées.

A Cellettes, le 10 avril 2019  
Pour Le Maire absent,  
L'Adjoint au Maire par délégation

Alain MARCHAND

Affiché le 10 avril 2019